

BUDGET DU FONDS DE FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

2018

1. Budget Total - total de la page 17	789 654 \$
2. Moins: Recettes non fiscales - total de la page	97 162 \$
3. Budget net	692 492 \$
4. Moins: Subvention de financement et de péréquation communautaire	218 086 \$
5. Mandat à couvrir par l'impôt local	474 406 \$

Taxatrice et Sous-Unités	Mandat	Assiette fiscale	Taux
Sainte-Marie-Saint-Raphaël	\$474 406	\$32 272 510	1,4700
			0,0000
			0,0000
			0,0000
			0,0000
	\$474 406	\$32 272 510	

LA PRESENTE ATTESTE que le 22 ième jour de janvier 2018 le conseil

de la municipalité de Sainte-Marie-Saint-Raphaël a DÉCIDÉ que

la somme de 789 654 \$ soit le budget total de fonctionnement de la municipalité, que la somme de

474 406 \$ soit le mandat de la municipalité pour l'année suivante, et que le (s)

taux d'imposition soi 1.4700

Le conseil ordonne et prescrit que le mandat soit prélevé par le (la) ministre de l'Environnement et

Gouvernements locaux sur l'évaluation des propriétés immobilières qui sont imposables en vertu de

la *Loi sur l'évaluation* et se trouvent dans le territoire de la municipalité de

Sainte-Marie-Saint-Raphaël

Adopté ce 22 ième jour de janvier 2018 par le conseil de la (du)

(cité, ville, village) de Sainte-Marie-Saint-Raphaël.

Exécuté en ce 23 ième jour de janvier 2018 par le (la) greffier (ière) de la

municipalité de Sainte-Marie-Saint-Raphaël sous le sceau corporatif de ladite municipalité.

(Sceau corporatif)

Conrad Godin
maire

Suzie Godin
greffier (ière)

Approuvé ce 28th jour de janvier 2018

Alexandra Ferris
Directrice des finances communautaires